INFOLETTRE JANVIER 2026

ACTION AUTONOMIE

LE COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DE MONTRÉAL

NOUVELLES D'ACTION AUTONOMIE

Recommandation de l'IQRDJ

Premièrement, nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes membres qui se sont mobilisées au cours des derniers mois, que ce soit en partageant leur vécu issu de l'application de la loi P-38 à leur égard ou en se mobilisant pour toutes les actions qui ont été menées dans ce contexte. Votre engagement a été déterminant.

Le rapport de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ), qui contient ses recommandations sur la loi P-38, est maintenant rendu public. À cette occasion, Action Autonomie a diffusé un communiqué de presse qui est disponible sur notre site Web et dans lequel nous saluons l'excellent travail réalisé. On peut dire que nous sommes soulagés.

Votre voix a été entendue, c'est la conclusion que nous pouvons tirer de ce rapport. Bien que nous ne soyons pas en accord avec l'ensemble des recommandations, force est de constater que le pire scénario que nous redoutions a été évité. La notion de danger grave et immédiat est maintenue comme critère pour justifier un recours à la garde en établissement ainsi que l'autorité des tribunaux.

Il reste maintenant à voir ce que la ministre de la Santé du Québec, Sonia Bélanger, retiendra de ce travail. Est-ce qu'elle va accepter les recommandations de l'IQRDJ ou cèdera t'elle sous le poids des pressions exercées par le lobby des psychiatres et des groupes de famille qui est largement soutenu par les médias et une partie de la population? Une chose est certaine, nous resterons vigilants, solidaires et mobilisés pour la défense et le respect des droits en santé mentale.

Pour consulter le communiqué de presse d'Action Autonomie :
www.actionautonomie.qc.ca/communiques/iqrdj-des-recommandations-globalement-respectueuses-des-droitsfondamentaux-des-personnes-utilisatrices-de-services-en-sante-mentale/

Rapport final de l'IQRDJ et autres documents :
https://iqrdj.ca/cpt-posts/etude-sur-la-p-38/#:~:text=Ce%20rapport%20publi%C3%A9%20en%20septembre%202024%20fait%20le%20tour%20de,et%203%20territoires%20du%20Canada

Activités mensuelles

En décembre dernier, nous avons tenu une activité micro-ouvert qui a été précédée par la création collective d'une œuvre illustrant Action Autonomie. Cette œuvre sera présentée lors de la célébration du 35e anniversaire de notre organisme. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette création.

À la suite de cette activité, certaines réflexions s'imposent. Nous sommes d'accord qu'il vaut mieux miser sur la qualité que sur la quantité 😊. Et, sans rien enlever aux personnes présentes, force est de constater que nos propositions d'activités mensuelles, même lorsque suggérées par des membres, ne rassemblent pas toujours largement. Nous en ferons le bilan et y reviendrons lors de l'assemblée générale.

D'ici là, des activités mensuelles seront organisées, les invitations seront transmises prochainement.

∞ En amont de la célébration du 35e d'Action Autonomie ∞

Les détails et invitations pour la célébration des 35 ans d'Action Autonomie suivront sous peu. Entre-temps, nous vous invitons à participer à votre façon en laissant une trace de vous, une trace qui s'ajoutera à celles des autres et qui permettra à notre organisme d'action communautaire autonome d'illustrer le passage du Je au Nous.

Vous pouvez écrire, dessiner, créer librement pour partager ce qu'Action Autonomie représente pour vous, dans la forme qui vous convient. Merci de faire parvenir votre création à Isabelle à igagnon@actionautonomie.qc.ca ou par la poste au plus tard le **lundi 2 mars 2026**. Toutes les œuvres seront exposées lors de la célébration. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 514 525-5060. Au plaisir de découvrir vos œuvres!

Nos ateliers gratuits sont de retour

Action Autonomie offre gratuitement des ateliers d'information portant sur les droits et recours en santé mentale. Les ateliers sont offerts en Zoom les jeudis de la mi-février jusqu'à la fin du mois de mars de 13 h 30 à 16 h. Les inscriptions sont obligatoires. Vous pouvez consulter notre site Web sous l'onglet Activités pour connaitre la description des diverses activités offertes. www.actionautonomie.qc.ca/activites/

Voici le calendrier des ateliers à venir :

- 19 février : Garde en établissement : la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38)
- 26 février : L'autorisation judiciaire de soins (AJS)
- 5 mars : La loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux (LGSSSS)
- 12 mars : Le consentement aux soins
- 19 mars : Santé mentale et vieillissement : une perspective critique

Inscription obligatoire
Pour vous inscrire, nous vous demandons les informations suivantes : votre nom, votre courriel et votre numéro de téléphone. Merci de préciser le titre de l'atelier choisi. Oui, vous pouvez vous inscrire à plusieurs ateliers et même à tous, précisez-le dans votre courriel d'inscription. Le lien Zoom vous sera envoyé en réponse à votre inscription.

Pour vous inscrire ou pour information, communiquez avec Brigit-Alexandre à l'adresse suivante :
bbussiere@actionautonomie.qc.ca

Quand la folie a le dos large : contre un recul des droits en santé mentale

Quelle belle capsule vidéo de l'AGIDD-SMQ, le RRASMQ et la Ligue des droits et liberté qui aborde les enjeux de la réforme à venir de la loi P-38 et des risques de recul des droits en santé mentale. **On vous invite à la visionner et à la partager en grand nombre.**

Les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette vidéo sont Fabrice Vil, avocat et auteur et personne première concernée, Colin Boudrias, humoriste et ancien intervenant de centre de crise, Emilie Hudson, étudiante au doctorat et personne première concernée, ainsi que des travailleuses et des travailleurs d'organisations porteuses de la Coalition.

Quand la folie à le dos large- contre un recul des droits en santé mentale :
https://www.youtube.com/watch?v=5IQHR9Y63vI&t=1s

Démystifier l'extrême droite

Pour 2026, nous nous souhaitons collectivement plus de justice, de respect et de douceur. Or, la nouvelle année débute dans un contexte préoccupant. Plus que jamais, nous devrons rester vigilants et solidaires. Comme disait ma grand-mère : *il ne faut pas baisser la garde, sinon on se fait knocker!*

La montée de l'extrême droite est inquiétante. Leurs discours, notamment sur les ondes publiques, sont de plus en plus décomplexés, violents et dangereux.

Pour mieux comprendre ces enjeux, le MÉPACQ et le MÉPAL proposent un guide qui démystifie les discours d'extrême droite : comment les reconnaître, quels mécanismes ils utilisent et quels impacts concrets ils ont sur nos droits et nos vies.

Un outil accessible et éducatif pour mieux décoder ces discours et éviter de tomber dans des pièges qui ne mènent qu'à la division et à la haine.

Nous vous invitons fortement à le consulter et à le partager :
https://mepacq.qc.ca/tool/droite/

Des ressources pour comprendre et combattre le projet de loi 1, Loi constitutionnelle du Québec

On vous avait dit que l'année serait chargée en actions militantes. On aimerait bien se reposer, bien entendu, mais les attaques de la CAQ viennent de tous bords, tous côtés.

La Ligue des droits et libertés met à la disposition des individus et des groupes de la société civile des outils et des ressources pour mieux comprendre le projet de loi no 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, déposé par le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette.

Pour consulter les outils :

https://liguedesdroits.ca/des-ressources-pour-comprendre-et-combattre-le-pl-1/

Par ailleurs, si vous vous posez des questions sur ce qui est en jeu avec le **projet loi 7**, vous pouvez consulter le communiqué de presse d'organismes communautaires autonomes paru le 2 décembre dernier :

https://rq-aca.org/2025/12/02/projet-de-loi-7-recul-historique-pour-le-mouvement-communautaire-autonome-2/

* Vous pouvez en tout temps vous désabonner en nous contactant, soit par courriel à igagnon@actionautonomie.qc.ca ou par téléphone au 514 525-5060.